

Avec l'annonce des franchises médicales, le gouvernement continue d'organiser le démantèlement d'un système d'assurance maladie solidaire pour favoriser un système d'assurances privées. Le soin y est présenté comme un simple bien de consommation contrairement à l'organisation de la sécurité sociale solidaire pour laquelle chacun cotise selon son revenu et reçoit en fonction de ses besoins.



HALTE AUX NOUVEAUX COUPS BAS CONTRE LA SECU

LES FRANCHISES MEDICALES : UNE MESURE INJUSTE ET INEFFICACE

Le candidat Sarkozy l'avait promis, la ministre de la Santé les met en place. Après le forfait de un euro sur les actes médicaux, les nouvelles franchises sont arrivées: 0,50 € sur les médicaments, 1 € sur les actes paramédicaux, 2 € sur les transports sanitaires jusqu'à concurrence de 50 € par an. Le prétexte officiel d'une telle mesure est de responsabiliser les patients, comme si les malades étaient responsables de leur maladie et responsables des prescriptions des médecins ! Cette nouvelle logique au sein de l'assurance maladie la ferait ressembler de plus en plus à une simple assurance privée. De plus, Sarkozy tente d'étouffer au berceau la contestation en disant que l'argent ainsi économisé - 850 millions d'euros - iraient directement financer les plans cancer et Alzheimer.

Par ailleurs il est fort à craindre qu'une fois le principe d'une franchise admis, son montant soit régulièrement augmenté chaque fois que le déficit de l'assurance maladie menace de croître. Pour nous, le déficit de l'assurance maladie provient avant tout d'un manque de recettes due en grande partie à des cotisations patronales insuffisantes.

Injuste et inefficace, l'instauration des franchises doit être combattue. Face à un tel projet, SUD et l'Union Syndicale Solidaire sont bien décidés à réunir autour d'elles les organisations syndicales et le mouvement social afin de présenter un front commun à la hauteur de l'enjeu

LES AUTRES MESURES:

Un nouveau plan d'économie de 1,5 milliard d'euros est prévu pour la fin de l'année avec en première ligne les patients qui se verraient remboursés seulement à hauteur de 50% s'ils ne respectent pas le parcours coordonné, des quotas seraient instaurés pour les examens radiologiques trop coûteux. Les prothèses seraient elles aussi moins remboursées.

L'accélération des restructurations se fera au détriment de l'offre de soins public. Le plan de démantèlement de l'hôpital public se poursuivra avec le regroupement d'hôpitaux, la fermeture programmée de 113 blocs opératoires ainsi que le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Les cadeaux aux patrons : ce plan d'économie sera bien payé par les assurés puisqu'en parallèle, le gouvernement exonèrent de charges les heures supplémentaires, ce qui s'ajoute aux diverses exonérations accordées depuis plusieurs années. L'Etat qui devait rembourser la différence à la Sécu doit encore 5,2 milliards d'euros au titre de l'année 2006. Le but est clair : il s'agit de transférer le paiement de la protection sociale des salaires vers les impôts. L'instauration d'une TVA sociale en serait l'illustration.

Les revendications SUD : *Défendons la Sécu*

- *annulation de toutes les exonérations de cotisations patronales*
- *politique volontariste de l'emploi pour augmenter les recettes de la protection sociale*
- *mise en place d'une couverture universelle pour tous avec prise en charge à 100% et généralisation du tiers payant*
- *droit à la Santé dans le cadre d'une politique de santé publique*
- *arrêt du démantèlement de l'hôpital public et de son étranglement financier avec un plan d'urgence pour l'emploi et la formation des salariés*
- *préservation de l'autonomie du budget de la protection sociale par rapport au budget de l'Etat.*
- *retrait de toute forme de franchises et de la TVA "sociale"*

SUD et le collectif contre les franchises et pour la défense de l'accès aux soins appellent à participer aux différentes manifestations qui seront organisées dès le mois de septembre.

**Sud Santé-Sociaux - CHU ROUEN tel :02 32 88 87 63
poste 68763 – mail: syndicat.sud@chu-rouen.fr**